



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 25 janvier 2022 à 19h00

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1 Service Planification stratégique et durable - Programme Stratégique Transversal - Présentation du bilan mi-mandat
-

En date du 22 octobre 2019, le Conseil communal actait du PST. Étant donné que nous sommes à mi-législature, nous profitons du momentum pour dresser un bilan mi-mandat en présentant un rapport d'exécution des projets du PST

- S.P.2 Service de la Tutelle - CPAS - Procès-verbal de la réunion annuelle commune et publique Ville/CPAS - Prise de connaissance
-

En sa séance du 06 janvier 2022, le Collège communal a décidé d'inscrire le point sur le procès-verbal de la réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale lors de la séance du 25 janvier 2022, pour prise de connaissance.
Ce procès-verbal sera présenté lors de la prochaine réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

- S.P.3 Service Informatique - IMIO - Approbation Convention cadre de service 2018
-

Lors de la séance du 23/02/2016, le Conseil communal a validé son adhésion à l'Intercommunale IMIO afin de permettre à la Ville d'adhérer à ses services et d'en devenir membre.
Cette intercommunale offre de nouvelles solutions organisationnelles, de produits et services informatiques mutualisés et interopérables avec la Wallonie (processus simplifiés).

En 2018, un avenant aurait dû nous parvenir mais visiblement n'a jamais été signé. Après avoir pris connaissance des tenants et aboutissants, l'objectif sera de régulariser les engagements pris lors du Conseil du 23/02/2016 par la signature de la nouvelle Convention cadre de 2018 pour un dispositif déjà mis en oeuvre à la Ville.

- - - - -
- S.P.4 Service Mobilité - Rapport final d'audit de politique cyclable dans le cadre de l'appel à projet "Communes pilotes Wallonie cyclable".
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le rapport d'audit de politique cyclable réalisé par un bureau d'étude externe dans le cadre de la candidature de la ville au projet Wallonie cyclable.

- - - - -
- S.P.5 Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Interdiction de stationnement - Rue Fond des Mays
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationnement à la hauteur du numéro 41 de la rue du Fond des Mays.

- - - - -
- S.P.6 Service Mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Allée de l'Aulnaie - Limitation de longueur
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de longueur des véhicules dans l'allée de l'Aulnaie.

- - - - -
- S.P.7 Bibliothèque communale - projet de changement du système informatique de gestion de bibliothèque : 2024/2025 - pour accord de principe
-

La Ville de Wavre a reçu un courrier daté du 23/09/21 émanant de l'ASBL des Bibliothèques publiques et ludothèques d'Ottignies-LLN. Il concerne la proposition de rejoindre le catalogue collectif brabançon - Caracol, géré par notre opérateur d'appui : la Bibliothèque centrale du Brabant wallon. En janvier 2017, les catalogues du Réseau des Bibliothèques de Wavre et le Réseau d'Ottignies-LLN respectifs ont été fusionnés pour ne plus donner qu'un catalogue collectif - en temps réel - des bibliothèques de Wavre et d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, accessible via l'adresse : bibbw.be. Par cette opération il a donc été décidé de maintenir l'exploitation du catalogue collectif commun avec le Système informatique de gestion de bibliothèque (SIGB) alors que la Bibliothèque centrale du Brabant wallon organise le catalogue collectif reprenant la majorité des autres bibliothèques brabançonnes, à savoir le catalogue Caracol (<https://webopac.cfwb.be/nivelles/search.aspx>). Les pratiques évoluant, les bibliothécaires - tant à Wavre qu'au sein du réseau partenaire - sont amenés à réévaluer ce choix. En effet, la

maintenance d'un catalogue collectif séparé de celui du Brabant wallon n'a plus beaucoup de sens à l'heure où les normes internationales permettent à tous de collaborer de façon plus efficace et plus efficiente.

Ce fonctionnement séparé du catalogue Caracol est assez lourd pour les réseaux de Wavre et Ottignies alors que les autres réseaux bénéficient du soutien de gestion du catalogue par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon.

En 2024 - 2025 notre SIGB est amené à changer. Notre opérateur d'appui prépare un cahier des charges à cet effet.

Il y a donc là une opportunité pour les deux réseaux de rallier le catalogue collectif du Brabant wallon et la préparation de ce cahier des charges pourrait tenir compte de nos besoins (en maintenant les aspects positifs du logiciel Socrate que nous utilisons) et surtout de mettre en avant un nombre significatif de bibliothèques supplémentaires pour négocier son tarif auprès des soumissionnaires potentiels du marché public.

Rejoindre le catalogue collectif du Brabant wallon prend tout son sens pour l'utilisateur et est une réelle opportunité de donner plus de visibilité à notre catalogue collectif et, par là-même, à l'ensemble de nos collections.

- - - - -

S.P.8 Zone de Police - Rattachement au marché cadre "Achat de munition d'entraînement" réalisé par la ZP Nivelles Genappe

La Zone de Police Locale de Nivelles Genappe réalise un marché de fourniture, de type " accord-cadre" d'une durée de 7 ans pour l'achat et la livraison de munitions d'entraînement. La Zone de Police Locale de Nivelles Genappe agit, dans le cadre de ce dossier, comme centrale d'achats au sens de l'article 2, 6°, a) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés public.

La Zone de Police Locale de Wavre souhaite se rattacher à ce marché. Cette adhésion permettra d'obtenir des munitions à un prix plus intéressant. En outre, cette adhésion aura, également pour conséquence une simplification administrative pour la Zone de Police de Wavre étant donné qu'elle ne devra pas réaliser elle-même la procédure de passation et d'attribution de ce marché.

Cet accord cadre stipule que la Zone de Police Locale de Wavre reste pleinement responsable de l'exécution du marché public et ce à partir de la commande jusqu'au paiement inclus. La Zone de Police Locale Nivelles-Genappe n'interviendra pas dans l'exécution. La Zone de Police Locale de Wavre est donc responsable pour toutes les modalités d'exécution telles que la réception, l'appel à la garantie, l'application des amendes, paiement,... etc. Par ailleurs, la Zone de Police Locale Nivelles Genappe reste néanmoins la seule compétente pour les mesures d'office et l'application de la révision des prix.

Vous trouverez ci-joint le cahier des charges reprenant les conditions du marché ainsi que le contrat pour ce marché commun.

Les quantités estimées pour la durée totale du marché s'élève à 126.000 munitions, soit 18.000 munitions d'entraînement par an.

Les quantités ont été données sur une base estimative. Cette estimation n'a été donnée qu'à titre indicatif et n'engage pas la Zone de Police de Wavre, qui se réserve le droit de commander annuellement la quantité dont elle

aura besoin.

Le montant total estimé pour toute la durée du marché (7 ans) s'élève à 32.575 TVAC, soit 4.653,57 € TVAC/an.

- - - - -

S.P.9 Zone de police - Pondération de fonction niveau A - Conseiller DPL

Selon la Zone de Police Locale de Wavre, la fonction de Directeur du Département Personnel et Logistique doit être pondérée en Classe 2 conformément à l'analyse réalisée pour la pondération de la fonction A. Concernant les fonctions de niveaux A, celles-ci sont réparties dans les classes après une pondération établie sur base d'une matrice de deux axes, à savoir d'une part, l'AXE « encadrement » et d'autre part, l'AXE « contribution », chacun de ces axes comportant des différents critères. Un score est donné pour chaque critère. Ceux-ci sont additionnés et donnent un score global. Le but final étant de déterminer à quelle combinaison correspond la fonction.

Ce système de pondération est prévu par l'arrêté ministériel du 5 juin 2007, relatif à la pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police ainsi que par la circulaire GPI 60 concernant la pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police.

En effet, il ressort que le poste de Directeur du Département Personnel et Logistique assure le suivi et la prise en charge de la gestion :

- des ressources humaines ;
- des ressources matérielles ;
- des ressources financières.

En date du 16 mai 2018, cette proposition de pondération a été approuvée par la Direction du personnel de la Police Fédérale (DGR/DRP).

Par la suite, Monsieur le Chef de Corps a communiqué la décision motivée auprès du Comité de Concertation de Base en sa séance du 14 juin 2018.

Lors de ce comité de Concertation de Base, aucune remarque n'a été soulevée quant à cette décision.

- - - - -

S.P.10 Zone de police - Pondération de fonction niveau A - Membre du Service d'Assistance Policière et aux Victimes

En sa séance du 27 avril 2021, le Conseil Communal a décidé d'approuver la modification du cadre organique par le remplacement d'un poste de CaLog niveau B par un niveau A pour le poste " Service d'Assistance Policière et aux Victimes", abrégé ci-après SAPV.

Le poste a donc été déclaré vacant et publié via Jobpol.

Concernant les fonctions de niveau A, celles-ci sont réparties dans les classes après une pondération établie sur base d'une matrice de deux axes, à savoir d'une part l'AXE « encadrement » et d'autre part l'AXE « contribution », chacun de ces axes comportant des différents critères. Un score est donné pour chaque critère. Ceux-ci sont additionnés et donnent un score global. Le but final étant de déterminer à quelle combinaison correspond la fonction.

Ce système de pondération est prévu par l'arrêté ministériel du 5 juin 2007, relatif à la pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police ainsi que par la circulaire GPI 60 concernant la pondération des fonctions de niveau A du cadre administratif et logistique des services de police. relatif à l'exécution de l'arrêté royal précité.

Il ressort de cette pondération que la fonction SAPV de la Zone de Police Locale de Wavre appartient à la classe A1.

Dès lors, Monsieur le Chef de Corps a soumis cette proposition motivée auprès de la Direction du personnel de la Police Fédérale (DGR/DRP). Celle-ci a, par la suite, approuvé cette demande de pondération de fonction de niveau A .

S.P.11 Zone de Police - Ouverture de trois emplois à une mobilité aspirante 2022

La Zone de Police Locale de Wavre souhaiterait déclarer vacant trois emplois lors de la phase de mobilité aspirants en 2022, dite GPI73.

En effet, l'ouverture de ces trois emplois fait suite à la volonté de pouvoir augmenter la capacité opérationnelle de notre Zone de Police, et plus particulièrement celle du Département Intervention (SSI) qui est en sous-effectif.

En outre, suite à la nouvelle procédure de recrutement, entrée en vigueur depuis le 14 septembre 2021, par l'arrêté royal du 11 juillet 2021 modifiant diverses dispositions relatives à la sélection et au recrutement des membres du personnel des services de police ainsi que par l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 fixant la date d'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 11 juillet 2021 précité, la Zone de Police Locale doit pouvoir prévoir le nombre de membres du personnel dont elle a besoin un an plus tard afin de connaître le nombre d'aspirants qui doivent commencer la formation d'inspecteur.

De plus, le cadre organique à long terme prévoit que la Zone de Police Locale de Wavre est composé de 78 inspecteurs. Or, à ce jour, elle ne compte que 62 inspecteurs. Pour votre parfaite information, en date du 1er mars 2022, elle comptera 67 inspecteurs.

S.P.12 Questions d'actualité

Questions éventuelles posées par les membres du Conseil au Collège.

COMMUNICATIONS
CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2022

A. Divers

Néant

B. Décisions de l'autorité de tutelle

1. Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 25 novembre 2021 approuvant la délibération du 28 septembre 2021 par laquelle le Conseil communal décide de modifier le cadre de son personnel contractuel et APE.
2. Arrêté du Gouverneur, en date du 24 novembre 2021, approuvant le délibération du Conseil communal du 26 octobre 2021 relative à la modification budgétaire n°2 de la zone de Police pour l'exercice 2021.
3. Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 6 décembre 2021, approuvant les modifications budgétaires n°2 pour l'exercice 2021 de la Ville votées en séance du Conseil communal du 26 octobre 2021.
4. Approbation par le SPW, en date du 20 décembre 2021, de la délibération du Collège communal du 10 novembre 2021 attribuant le marché de fournitures scolaires.
5. Approbation par le SPW, en date du 9 décembre 2021, de la délibération du Collège communal du 28 octobre 2021 attribuant le marché de fourniture d'une mini-pelle pour lequel le Conseil communal a arrêté les conditions du marché en sa séance du 29 juin 2021.
6. Arrêté du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, en date du 23 décembre 2021, approuvant la délibération du 23 novembre 2021 par laquelle le Conseil communal établit, pour l'exercice 2022, une taxe annuelle, non fractionnable, sur l'enlèvement, le traitement, la mise en décharge et la gestion des immondices.
7. Approbation par le SPW, en date du 29 décembre 2021, de la délibération du Collège communal du 21 octobre 2021 attribuant le marché de travaux relatif à la création d'une issue de secours en toiture et d'un escalier de secours à l'espace Simone Veil pour lequel le Conseil communal a arrêté les conditions du marché en date du 29 juin 2021.